

CHAUX



LE BULLETIN

SOMMAIRE

- 3 - Le mot du Maire
- 4 - Mairie
- 5 - Les déchets
- 6 - 11 novembre
- 7 & 8 - Travaux
- 8 - Repas des aînés
- 10 - PACT Côte d'Or
- 11 - Les talents de Chaux
- 12 - Histoire de Chaux
- 13 & 14 - "Chaux Bizz"
- 15 à 17 - Village Patrimoine
- 18 - Société de chasse
- 19 - Rubriques pratiques



Numéro 25 - Janvier 2015

LE MOT DU MAIRE



La Communauté de Communes du Pays de Nuits-St- Georges a bientôt 10 ans.

Comprenant 25 communes de la Côte, des Hautes-Côtes et de la Plaine pour une population de 16.000 habitants environ, cette Intercommunalité est maintenant bien connue de tous.

Outre le Bureau, composé d'un Président, de sept Vice-présidents et de 4 Membres, un Directeur Général des Services en coordonne l'administration. Le siège est situé à la Maison des Services Publics, 3, Rue Jean Moulin à N.S.G. et le Centre Technique Intercommunal est quant à lui basé en zone industrielle, Rue Lavoisier.

Après d'importants travaux, (pour ne citer que les principaux : construction de 3 pôles scolaires et périscolaires, du centre technique intercommunal, du stade « Jean Morin », de la maison des services publics, de la maison de la petite enfance, d'une station d'épuration et de l'agrandissement de 2 déchetteries ainsi que la réalisation de nouveaux réseaux d'assainissement), la C.C. du Pays de N.S.G. avec ses larges compétences, affiche un budget annuel de l'ordre de 9 millions d'euros.

Cette brève présentation nous rappelle l'importance aujourd'hui de cet organisme incontournable pour nous tous, mais qu'il faudra gérer à l'avenir en tenant compte des nouvelles dispositions financières de l'Etat. En effet, nous aurons à faire face à une diminution très sensible des dotations et à une augmentation des prélèvements sur nos ressources au titre de la solidarité envers les intercommunalités qualifiées de moins riches.

.....ooooo00000ooooo.....

Les 22 et 29 mars 2015 se dérouleront les prochaines élections départementales. Ce seront les 1ères élections permettant d'élire 2 conseillers départementaux, 1 femme et 1 homme (plus 2 suppléants) issu de la même liste sur chaque canton. Notre canton dont le périmètre électoral a été modifié et « élargi » en la circonstance à 8 communes du canton de Gevrey Chambertin (sud dijonnais) permettront donc à 1 femme et 1 homme d'être élus au scrutin binominal à 2 tours pour 6 ans et de siéger à l'instance départementale.

Jean-Claude BELLINI

MAIRIE DE CHAUX

Région	Bourgogne	Hôtel de ville de Chaux
Département	Côte-d'Or	
Arrondissement	Beaune	1 place de la Mairie
Canton	Nuits-Saint-Georges	21700 Chaux
Code postal	21700	Contactez la mairie de Chaux
Code commune	21162	
Démographie		Téléphone : 03 80 61 04 08
Population municipale	457 hab. (2014)	Fax : 03 80 61 04 08
Densité	64 hab./km ²	E-mail : mairie.chaux@wanadoo.fr
Géographie		Horaires de la mairie de Chaux
Coordonnées	47° 07' 51" Nord 4° 54' 24" Est	Le lundi : de 14h00 à 16h30
Altitude	Min. 265 m – Max. 432 m	Le mercredi : de 10h00 à 12h00
Superficie	7,04 km ²	

CÉRÉMONIE DES VŒUX 2015

Le Maire et les Membres du Conseil Municipal vous invitent à participer à la cérémonie des vœux, au cours de laquelle les nouveaux habitants seront présentés :

Le **DIMANCHE 11 JANVIER 2015 à 11 H 00** à la salle des fêtes de Chaux.

Cette cérémonie sera suivie d'un vin d'honneur.

Merci d'avance pour votre présence.

LE MAIRE,
Jean-Claude BELLINI.

RECENSEMENT

l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) organise à partir du jeudi 16 janvier le recensement 2015 sur un échantillon de la population correspondant environ à 9 millions de personnes

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présente chez vous (Michel Lacoudre). Il vous remet les questionnaires et convient d'un rendez-vous pour les récupérer. Ensuite ? C'est l'Insee qui travaille pour analyser toutes les données !

Quelles sont les modalités de recensement ?

Les agents recenseurs déposent au domicile des personnes recensées :

- une feuille de logement qui comporte des questions relatives aux caractéristiques et au confort du logement,

- un bulletin individuel qui comprend une série de questions autour de l'âge, du lieu de naissance, de la nationalité, du niveau d'études, du lieu de résidence et de l'activité professionnelle pour chaque personne vivant habituellement dans le logement recensé,

- notices explicatives disponibles en français et en de nombreuses langues étrangères

Les agents recenseurs peuvent le cas échéant vous aider à remplir les questionnaires ou les récupérer complétés ultérieurement.

Les agents recenseurs possèdent une carte tricolore avec photo, signée par le maire. Toutes les personnes recensées sont en droit d'exiger la présentation de cette carte lors du passage des agents.

DECHETS

Voici dans quel état se trouve trop souvent le point de tri sélectif de notre commune...



Quel bonheur si chacun avait le souci de respecter notre environnement.
C'est un devoir, il faut y penser.

Pour rappel : tout contrevenant risque une amende de 1500 €.

Communauté de communes du Pays de Nuits-Saint-Georges Service déchets

AUGMENTATION DES TONNAGES DE DECHETS TRIÉS MAIS DEGRADATION DE LA QUALITÉ DU TRI INCINÉRATION EN BAISSÉ, RECYCLAGE EN HAUSSE, GESTE GAGNANT POUR TOUS/.

Depuis le 1er janvier 2014, le tonnage d'ordures ménagères a diminué de 22%. Parallèlement, le tonnage de déchets triés a fortement augmenté, surtout les emballages (conteneur jaune) avec 35 % d'augmentation, ce qui est très encourageant.

POUR MAÎTRISER NOTRE FACTURE, TRIONS PLUS, MAIS TRIONS BIEN

La maîtrise des coûts dépend de la production d'ordures ménagères mais aussi de la qualité du tri effectuée par chacun d'entre nous.

Les ordures ménagères baissent, c'est bien mais cela doit s'accompagner d'un tri effectif de tout ce qui peut être recyclé. Si ce tri est mal fait, le recyclage est délicat et surtout les coûts de traitement augmentent et en proportion gonflent les factures individuelles. La qualité du tri se trouve dégradée par des apports de toutes sortes de déchets qui polluent l'ensemble de la collecte (objets plastiques, ferraille, végétaux, sacs d'ordures ménagères, vêtements, appareils électriques, déchets toxiques...). Tous ces dépôts nuisent gravement au bon fonctionnement de la collecte sélective et engendrent des frais importants (590 €/tonne d'emballages collectée et triée) qui seront répercutés sur le montant de la part fixe de la Redevance Incitative de chacun d'entre nous.

En 2013, la collecte et le traitement de ces erreurs de tri ont coûté la somme de **59 000 €** soit plus de **3,74 €** par habitant, en 2014 ce coût va s'élever à plus de **90 000 €**.

Respectons la propreté de nos Points d'Apport Volontaire pour préserver notre qualité de vie et ne pas faire augmenter notre facture. Ce montant n'inclut pas le coût d'entretien des Points d'Apports Volontaires (nettoyage et ramassage des déchets au pied des conteneurs). En 2013, 1700 heures ont été consacrées à l'entretien des Points d'Apports Volontaires, ce seront environ 2600 heures en 2014. **Le dépôt de déchets au pied des conteneurs est considéré comme un dépôt sauvage qui peut être sanctionné d'une contravention pouvant aller jusqu'à 1.500 € (art. R.632.1 et R.635.8 du Code Pénal). Des dépôts de plaintes avec sanctions ont déjà été appliqués à plusieurs reprises.**

A CHAQUE DECHET SA SOLUTION.

Rappelons que les Points d'Apport Volontaires sont réservés uniquement à l'apport de déchets recyclables c'est-à-dire au verre (bouteilles, bocaux, pots), aux papiers et aux emballages ménagers recyclables (cartonnettes, bouteilles et flacons en plastiques, briques alimentaires et emballages métalliques). Ces déchets doivent être déposés en vrac dans les conteneurs et non au pied de ceux-ci. Les déchets ne relevant pas de ces catégories doivent donc :

- être mis avec les ordures ménagères résiduelles collectées chaque semaine sur votre commune ; pour les déchets de gros volume, les vêtements, les déchets toxiques, les appareils électriques, les végétaux, être apportés

11 NOVEMBRE

Le 11 novembre 2014 constitue le point d'orgue de l'année d'ouverture du Centenaire de la première guerre mondiale. Lors de ce 96e anniversaire de l'armistice de 1918, la France rend hommage à ceux qui, hier, sont morts au champ d'honneur et honore la mémoire, plus récente, des militaires tués en opérations extérieures. Héritiers des Poilus de 1914, nos soldats font vivre au présent les valeurs que leurs aînés ont portées sur tous les fronts de la Grande Guerre "le courage et la volonté, la fraternité d'armes, le sens du devoir et du bien commun".

Cette année, la participation des habitants de Chaux était plus importante que les autres années, La cérémonie était accompagnée par des chants interprétés par "les Joyeux Bourguignons". A la fin de la cérémonie, nous avons pu admirer une exposition d'objets de la "Grande Guerre" proposée par Michel Jardel, à la salle des fêtes.



ROUTE DE COMBLANCHIEN

Amenagement de l'entrée de Chaux route de Comblanchien:

Coût des travaux : 40 291 € HT

Subventions : 20 145 € du Conseil Général + 4 090 € amendes de polices

Autofinancement : 16 056 €



TERRAIN MULTISPORTS

Aménagement du terrain multisports et de tennis

Coût des des travaux: 50 856 € ht

Subventions : 15 257 € Etat + 12 714 € Conseil Régional

Autofinancement : 22 885 €



REPAS DES AINES

Le repas des aînés à été particulièrement apprécié et s'est déroulé dans la joie et la bonne humeur.

Musique et danse au programme.

APÉRITIF MAISON	SAMOUSA À LE GAMBAS À LA PATATE DOUCE PETIT BUISSON DE VÉRURE
BOURGOGNE HAUTES CÔTES DE BEAUNE BLANC	DOS DE LIEU JAUNE BRAISÉ À LA PEAU COULIS DE CRUSTACÉS BLÉSOTTO AUX PETITS LÉGUMES DU MARÂCHER
BOURGOGNE BLANC • DAMES HUGUETTE •	TROU BOURGUIGNON
BOURGOGNE HAUTES CÔTES DE NUITS ROUGE • DAMES HUGUETTES •	PAVÉ DE RICHE POËLÉ JUS DE VENAISON AUX AIBELLES LIGNE DE POMMES DE TERRE GRENAILLE POËLÉE DE CHAMPIGNONS
CRÉMANT	PLATEAU DE FROMAGES AFFINÉS
LIQUEURS DIGESTIVES	SENSATION DE CARAMEL SUR NID D'AMANDES COULIS DE CHOCOLAT NOIR
	CAFÉ-BRIOCHES CLÉMENTINES



Photo : Georges Duvernet



De la bonne humeur

Des chansons et de la musique pour tous.



Tous sur la piste de danse.

PACT DE LA COTE D'OR



Vous êtes propriétaire occupant de votre logement et vous envisagez de réaliser des travaux d'économies d'énergies, alors ce programme vous intéresse.

Pour prétendre aux aides de l'Anah, il faut tout d'abord ne pas dépasser les plafonds de ressources suivant :

Nombre de personnes composant le ménage	Ménages aux ressources très modestes (€)	Ménages aux ressources modestes (€)
1	14 173	18 170
2	20 728	26 573
3	24 930	31 957
4	29 123	37 336
5	33 335	42 736
Par personne supplémentaire	+ 4 200	+ 5 382

Ensuite, les travaux envisagés doivent vous permettre d'améliorer la performance énergétique de votre logement d'au moins 25%.

Et c'est là que notre rôle est le plus important. Nous avons été retenus par les collectivités afin de vous apporter un accompagnement personnalisé.

Un technicien se déplace à votre domicile afin de :

- réaliser un diagnostic global et thermique de votre logement,
- élaborer avec vous votre projet de travaux,
- vous aider au montage du dossier de financement et à la recherche d'entreprises,
- suivre le bon déroulement de vos travaux.

Des fiches d'informations sont disponibles en Mairie.

Informations

PACT de Côte D'Or

Tél : 03 80 60 83 15

Fax : 03 80 60 83 19

Courriel : info@pactcotedor.fr

4 rue de la redoute Saint Apollinaire,
BP 37610 - 21076 DIJON CEDEX

Pays de Nuits Saint-Georges communauté de communes

Pour tous renseignements : Nous contacter : en 2015:
12 janvier / 9 février / 9 mars / 13 avril de 13H30 à 15h30
Maison des Services Publics et de l'Intercommunalité

LES CHAULAIS ET LES CHAULAISES ONT DU TALENT, AUJOURD'HUI...

Jean-Louis DUPLUS :

Cela fait environ 40 ans que Jean-Louis habite CHAUX. Après avoir travaillé le métal toute sa vie professionnelle, c'est devenu sa passion et son violon d'ingre.

Et voilà ce que devient une simple feuille de tôle après être passée entre les mains de Jean



Un siècle d'histoire Nos racines, Nos origines, Celles de notre village

JANVIER 1899

L'an 1899, le 1er Janvier, à l'heure du soir, le Conseil Municipal de la commune de Chaux, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire.

Les membres présents formant la majorité, le Maire déclare la séance ouverte et communique une demande d'envoi en congé de soutien de famille, formulée par le nommé THEURET Louis, jeune soldat de la classe 1896.

Le Conseil, après avoir délibéré, émet un avis favorable à la demande du nommé Theuret et prie l'autorité militaire d'y donner satisfaction.

Fait et délibéré à Chaux et signé par les membres présents.

AOÛT 1899

Le 1er août 1899 par devant nous, DOMINO Louis, Maire de la Commune de Chaux, est comparu le Sieur GARNIER François, lequel nous a déclaré que, par arrêté de Monsieur le Préfet de la Côte d'Or en date du 15 Septembre 1899, il a été nommé instituteur-titulaire dans la dite commune et nous a présenté son titre de nomination. Après examen de ce document et constatation de sa régularité, nous avons installé l'instituteur dans ses nouvelles fonctions.

MARS 1900

L'an mil neuf cent, le 27 Mars à 7 heures du soir, le Conseil Municipal de Chaux, vote une somme de 25 Francs en faveur de la loterie organisée par la Société de Secours Mutuels de St Vincent de Chaux. Cette somme sera prélevée sur les fonds libres en caisse.

JUILLET 1900

Le 29 juillet 1900. Considérant que depuis plusieurs années et surtout depuis le mois de décembre 1899, le service des dépêches pour le bureau de Nuits est très défectueux, attendu que le train express n°11, venant de Paris a très souvent du retard et n'arrive à Beaune qu'après le départ du train n° 46 auquel il doit remettre les Dépêches pour ledit bureau, de sorte que celles-ci ne sont remises qu'au train n°108 arrivant à Nuits à 7h59 du matin, le départ des facteurs ne peut s'effectuer que très tard, et les Dépêches au lieu d'arriver dans la commune de Chaux à 7h30 du matin ne sont distribuées qu'à 10 h et voir même à 11h.

Cette distribution tardive des Dépêches est préjudiciable au commerce ainsi qu'aux intérêts de tous les habitants :

Prie Monsieur le Ministre des Postes et des Télégraphes d'intervenir auprès de la compagnie P.L.M. pour que celle-ci remédie le plus tôt possible à ce grave inconvénient.

Fait et délibéré à Chaux
le jour, mois et an que dessus.

ACTIVITE DU COMITE DES FETES "CHAUX BIZZ"

Le 3 août nous avons organisé une fête de la moisson qui a malheureusement été perturbée par une météo humide.

Initialement, en complément de l'exposition de matériels agricoles anciens et récents, une parcelle de céréales mise à disposition par Eric PETIT devait être moissonnée avec une ancienne moissonneuse batteuse.

Compte tenu des intempéries, cette moisson a été abandonnée et nous avons limité cette animation à l'exposition des matériels, avec la présence de producteurs locaux (fromages de chèvre et éleveurs de moutons notamment).

Malgré ce contre-temps, nous avons bénéficié d'une bonne participation des visiteurs.



Le 13 septembre, une douzaine de marcheurs a profité d'une météo agréable pour effectuer une randonnée de presque 3h qui, après le monument du canon et la traversée des vignes, les a conduit à une agréable collation.



ACTIVITE DU COMITE DES FETES "CHAUX BIZZ"

Le 22 novembre, la salle communale décorée aux couleurs de la Savoie a accueilli 44 participants venus apprécier une fondante tartiflette.

Le groupe C2G a animé cette soirée en interprétant des chansons françaises d'hier et d'aujourd'hui ainsi que des chansons bourguignonnes. Les nombreux bans bourguignons qui ont retentis lors de cette soirée sont la preuve de la satisfaction générale.



Dates à retenir

Activités Chaux Bizz

A retenir : Le 24 janvier 2015, retour de la troupe de théâtre qui avait séduit les spectateurs en janvier dernier. Elle interprétera la pièce "Panique avant l'heure" de Franck Morellon. Encore une comédie, donc de la bonne humeur au programme.

En Bonne Compagnie
proposé

« *Panique avant l'heure* »
Franck Morellon
mise en scène Pierre Gautier



Ellane Doussy
Jean-Pierre Foulon
Isabelle Gautier
Mathieu Gautier
Pierre Gautier

Luce Glorieux
Anne-Laure Mancosu
Sophie Marchand
Laurent Salar
Jocelyne Starostka

Proposé par
Le Comité Des Fêtes De Chaux
Samedi 24 Janvier 2015
20h30
à la salle des Fêtes de Chaux
Place des Marronniers 21700 CHAUX

Informations et réservations :
M Lacoudre 03 80 61 38 69



Participation : 10€

Et toujours les 3èmes mardi de chaque mois, rendez vous à la salle communale, pour nos soirées "jeux de cartes" qui réunissent de fidèles amateurs de tarot et d'autres jeux de société

CHAUX-VILLAGE-PATRIMOINE

Bienvenue aux nouveaux adhérents

Une association qui se porte bien !

Sur le dernier semestre, aux huit membres fondateurs de Chaux-Village Patrimoine sont venus s'adjoindre 7 nouveaux adhérents :
par ordre chronologique :

Sophie PAUL, Danielle LACOUDRE, Michel LACOUDRE, Robert BOUCHARD, Josette MARLE, Marie-Rose BOUCHARD, Yves DREVON.

Merci à eux d'apporter leurs concours
à la sauvegarde et à l'embellissement du village.

Le deuxième semestre 2014 a été fertile en travaux :
Avec la poursuite des chantiers :

- Calvaire du Buisson Poiret :

Après le défrichage, le nivelage du terrain, l'aménagement d'une place gravillonnée, habitants de Chaux et promeneurs disposent d'un banc en pierre permettant à la fois de se reposer et d'avoir une vue panoramique sur Chaux.

Un panneau, réalisé par les membres de Chaux-Village-Patrimoine avec l'aide de l'entreprise BRANDAO PUBLICITE, apporte aux passants, les renseignements relatifs à ce monument.



- Calvaire de la Croix de Nuits :

Les travaux de défrichage ont permis de redécouvrir ce calvaire inconnu de nombreux habitants de Chaux. Situé juste en face du complexe sportif, ce calvaire édifié en 1875 à la dévotion de Claude Bouchard et Madeleine Domino, était complètement dissimulé par les ronces et les mauvaises herbes. A l'heure actuelle, seuls subsistent le socle qu'il a fallu redresser et une partie de la colonne, la croix en elle-même ayant disparu.

Pour l'instant, un espace gravillonné a été aménagé, mettant en valeur le socle et la base de la croix et un panneau explicatif a été posé.

La suite du chantier prévoit la réfection de la croix.



CHAUX-VILLAGE-PATRIMOINE

Deux nouveaux chantiers ont débuté :

La mise en valeur du lavoir « devant la fontaine » :

Ce monument emblématique construit aux environs de 1870, situé au cœur même du village, s'est progressivement dégradé au fil des décennies et présente aujourd'hui un triste état, voire des dangers pour ceux qui s'y aventureraient malgré les interdictions d'y pénétrer.

Aussi le 5 août sur proposition de CVP, a eu lieu une rencontre entre les membres du CM et les membres de CVP, qui a permis de faire un constat et de prévoir les actions à entreprendre.

JC Bellini et les membres du conseil ont immédiatement fait établir des devis en vue de la réfection de la toiture et de la pose de chéneaux

Les services municipaux se sont chargés de l'élagage de la végétation envahissante qui à force, dégrade les murs et la toiture du bâtiment.

Armés de pioches, de balais, de pelles, le 4 novembre, les membres de CVP ont entrepris le nettoyage de l'intérieur du lavoir et du local attenant, envahis par des monceaux de gravats, vieilles poutres, bouchons de plastique, tonneaux délabrés, bouteilles de gaz, et j'en passe, ...enfin tout un inventaire à la Prévert.

Sept remorques bondées de ces débris sont parties en direction de la déchetterie de Nuits. A signaler, la visite de 4 jeunes, présents sur la place l'après-midi des travaux, qui sont venus nous voir et étaient étonnés de revoir le lavoir sous un nouveau jour. Deux jeunes filles ont même émis des idées d'aménagement du lavoir dans le futur.

Outre les travaux prioritaires, réfection du toit et pose de chéneaux, des travaux sécuritaires doivent être entrepris, parmi lesquels :

- réfection et pose de portes (tant au lavoir lui-même qu'à l'annexe)
- pose d'une grille à l'entrée de l'aqueduc d'évacuation
- pose de grillage, pour parer le risque de basculer à l'intérieur du lavoir
- remise en état de l'escalier d'accès au lavoir

Ensuite des travaux d'embellissement pourront être envisagés :

- relevage et ré-alignement des dalles sur la gauche du chemin d'accès au lavoir.
- remise en état de la végétation autour du lavoir.

Il est également envisagé la pose d'un panneau explicatif, signalant aux habitants les travaux en cours.



CHAUX-VILLAGE-PATRIMOINE

L'élagage du chemin du Monument du Canon

Un projet qui tient à cœur à plusieurs adhérents de l'association, est la mise en place d'un chemin de promenade permettant de relier entre eux les différents monuments ou sites pittoresques de la commune de Chaux. Le Monument du Canon en fait bien évidemment partie. C'est dans ce schéma que s'inscrit le nettoyage et l'élagage du chemin qui conduit au Monument du Canon. C'est, dans ce cadre que le 30 octobre une équipe, assez nombreuse, a réalisé le défrichage et l'élargissement de la première partie du chemin.

La suite des travaux prévoit la poursuite de l'aménagement du chemin et la mise en place de panneaux signalétiques qui permettront de guider les promeneurs.

Ces travaux de défrichage, de nettoyage nécessitent le concours de nombreuses personnes et si certains d'entre vous souhaitent apporter leur concours et venir participer avec nous à l'embellissement du village, ils seront accueillis chaleureusement par l'association.

Pour nous contacter :

jean-Claude Chapelle

03.80.61.23.24

chapelle.jean.claude@gmail.com



Société de Chasse Les Chasseurs de Chaux



Association de loi 1901 créée en 1952 ayant pour but, de réprimer le braconnage, de conserver le gibier au moyen d'une réserve de chasse, de procéder à son repeuplement, de détruire les animaux nuisibles et de limiter les jours de chasse.

Depuis sa création, huit Présidents se sont succédé à l'association : Emile Bringué ,à sa création, puis Joseph Courtois, Bruno Pranovi, Pierre Pillot, Pierre Pranovi, Richard De Biasi, Fabrice Pranovi et actuellement Olivier Bissey. Le Président représente la société en justice et dans les actes de la vie courante.

La commune loue à la Société le droit de chasse dans la totalité des friches et des bois communaux .Ce bail prévoit à la charge de la société, l'élagage des lignes d'aménagement, des sentiers forestiers et des périmètres. La longueur totale à entretenir est de 15 kms à raison d'un tiers par an. Promeneurs et marcheurs bénéficient de cet entretien grâce aux efforts des chasseurs.

Par ailleurs, chaque année après la clôture de la saison de chasse, un repas est organisé par la société. Un bulletin d'inscription est distribué suffisamment tôt pour permettre une participation.

RUBRIQUE PRATIQUE

RATICIDE

Les personnes, qui souhaitent avoir du raticide, sont informées qu'il y a des sachets à leur

SECRETARIAT DE MAIRIE

Lundi de 14 h 15 à 16 h 15
Mercredi de 10 h 00 à 11 h 45.

Téléphone-fax : 03.80.61.04.08

Adresse internet : mairie.chaux@wanadoo.fr

DECHETTERIE DE NUITS ST GEORGES

du lundi au vendredi de 14 h à 17 h
samedi de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h
Sauf les jours fériés

ETAT CIVIL

Décès :

Joséphine MARTORANA le 9 Octobre 2014

Mariage :

Alexandre BORDNER et Aude MARCEAUX le 23 Aout 2014

Naissances :

Clara BOILLAT née le 19 juillet 2014
Maëlys GUENOT née le 22 Aout 2014

A RETENIR

CHAUX BIZZ :

Soirée Théâtre : le 24 /01/2015
Vide Grenier : le 31/05/2015

HAUTES COTES PETANQUE:

Concours d'ouverture : 21/03/1015
Concours amical + méchoui : 20/06/2015

Ont participé à ce numéro:

Daniele Lacoudre

Michel Lacoudre

Michel Jardel

Jean-claude Bellini

Sandrine Pillot

Jean-Claude Chapelle

Jean-Louis Duplus

Daniel Desainte-Mareville



***L'EQUIPE MUNICIPALE PRESENTE
LEURS MEILLEURS VOEUX POUR
2015 A TOUS LES HABITANTS DE LA
COMMUNE DE CHAUX***